

Réf: Dossier N° : 55921

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « YEGOMAN OPTIQUE » en abrégé «YE.OP »
Siège social : ABIDJAN - ABOBO AKEIKOI NON LOIN DU
CARREFOUR BANDJI, 14 BP 1891 ABIDJAN 14

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 22 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « YEGOMAN OPTIQUE » en abrégé «YE.OP ».

Objet: Examen de vue, Vente de montures, Vente de verres ophtalmiques, Vente de lentilles de contact, Vente d'accessoires, Divers, Toute opération destinée à faciliter la création et le développement des entreprises, notamment la recherche de financement et de partenaires. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 3 000 000 F CFA divisé en Trois Cents (300) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO AKEIKOI NON LOIN DU CARREFOUR BANDJI, 14 BP 1891 ABIDJAN 14

GERANT: Monsieur KOUASSI YAOUA KOUMAN.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27737 du 23/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24927 du 23/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

